



PROMOVOILE 93

1, rue des Aérostiers  
93165 NOISY LE GRAND  
Tél: 01.57.33.07.35

E-mail :  
[communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com)  
Site : [www.promovoile93.com](http://www.promovoile93.com)

Noisy-le-Grand, le 13/02/18.

## COUPE CAMILLE 35<sup>ème</sup> édition

### REGLEMENT

#### ARTICLE I :

La Coupe Camille se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24 juin 2018 au Crouesty.

#### ARTICLE II :

La Coupe Camille est une course de voiliers de croisière qui comporte deux types d'épreuves :

- Des parcours de régates courus selon les règles de course définies par l'ISAF (instance internationale).
- Des épreuves de rallyes où la réflexion et la pertinence des équipages sont plus prépondérantes que la vitesse pure des voiliers.

#### ARTICLE III : Participants

Les voiliers engagés ne pourront courir que sous le nom d'une ville, d'un club ou d'une association de la Seine-Saint-Denis.

Toutefois, PromoVoile93, se réserve le droit d'inviter des équipages extérieurs au département.

#### ARTICLE IV : Parcours

Selon les conditions météorologiques du moment, l'épreuve comportera cinq parcours d'une quinzaine de miles chacun :

- 4 ou 5 épreuves de régate.
- 4 épreuves de rallye.

#### ARTICLE V : Règles applicables

- Les épreuves seront régies par les règles ISAF en cours.
- **Tous les skippers ayant connu un accident (responsable ou victime) pendant les épreuves pourront être exclus de la Coupe Camille pour l'édition en cours et pour l'année suivante.**

#### ARTICLE VI : Récompenses

La Coupe Camille sera dotée de prix non cumulables.

La Coupe sera attribuée au bateau de Seine-Saint-Denis ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves.

### **ARTICLE VII : Type de voiliers engagés**

- Seuls seront admis à participer les voiliers de croisière monocoques entrant dans les groupes 15 à 28 inclus et d'une longueur inférieure à 13 m HT.

### **ARTICLE VIII : Location des voiliers**

Le choix du type et du loueur du ou des voiliers engagés est laissé au concurrent.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus difficile de trouver des bateaux à louer après le salon nautique de Paris.

### **ARTICLE IX : Inscriptions**

Les inscriptions ne seront prises en considération qu'à la réception du bulletin d'inscription accompagné :

1) du droit d'engagement soit :

- **45 € par bateau pour les associations adhérentes à PromoVoile 93**
- **60 € par bateau pour les associations extérieures.**

2) du droit de participation soit :

**15 €** par équipier sur un bord.

**20 €** pour les repas supplémentaires non navigants.

Le tout adressé à :

**PROMOVOILE 93**  
**1, rue des Aérostiers**  
**93160 NOISY LE GRAND**

## **CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 25 MAI 2018**

### **ARTICLE X - ANIMATION :**

Une soirée, ouverte aux seuls participants, se déroulera le samedi soir.

### **ARTICLE XI - Transport :**

L'organisation du transport des participants est à la charge de ceux-ci.

### **ARTICLE XII - Publicité :**

Bien que les voiliers doivent présenter des cagnards portant principalement le nom de leur ville, club ou association, toutes les formes de publicité (sponsors) peuvent y être associées dans les limites du bon goût.

### **ARTICLE XIII - Instructions de courses :**

Les instructions de courses seront remises le vendredi matin lors d'une réunion obligatoire, à laquelle seront convoqués les chefs de bord.

### **ARTICLE XIV - Responsabilités :**

Il est formellement précisé qu'en cas d'avarie ou d'accident, seule l'association participante et son skipper désigné seront tenus pour responsable devant les loueurs ou les autorités compétentes.

Conformément à la règle fondamentale de l'ISAF, il appartient à chaque yacht et sous sa seule responsabilité de décider compte tenu des conditions du moment, s'il doit prendre la mer et/ou continuer la course.

### **ARTICLE XV – Licence FFV :**

Chaque participant doit obligatoirement être licencié FFV.

Pour les non licenciés à l'année, possibilité de souscrire à une licence FFV temporaire 4 jours, s'élevant à 28 euros (licence annuelle 56€). Dans ce cas, s'adresser aux clubs de voile de Seine-Saint-Denis pour les démarches à entreprendre.

Les licenciés temporaires doivent être en mesure de présenter un certificat médical daté de l'année en cours.



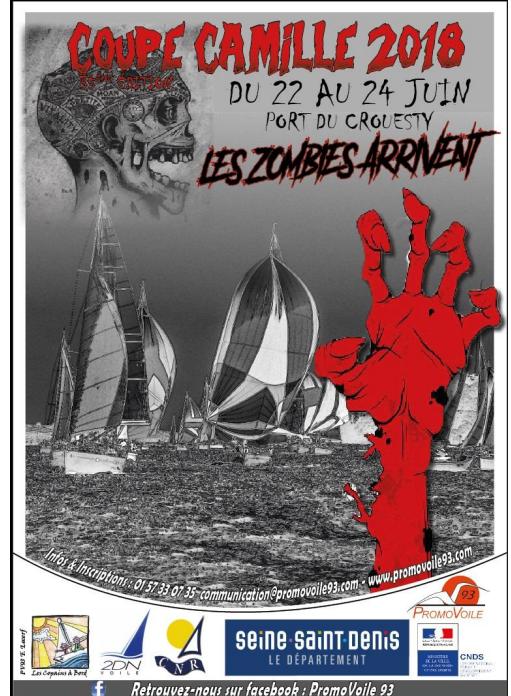
# COUPE CAMILLE 2018

## UN BULLETIN PAR BATEAU

### BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A PROMOVOILE 93 AVANT LE 25 MAI 2018

NOM ET ADRESSE DU CLUB OU ASSOCIATION :

.....  
.....  
.....



NOM DU CORRESPONDANT CAMILLE : .....

TEL : ..... PORTABLE : .....

Adresse mail : .....

### TYPE DE VOILIER ENGAGE

Nom du skipper : .....

Nom du voilier : .....

Constructeur : .....

Type : .....

Version : ..... **Groupe HN :** .....

### DROITS D'ENGAGEMENT

CLUBS	Par bateau
Association Promo Voile 93	45 €
Autres Clubs	60 €
Par équipier	15 €

Ci-joint un chèque n° ..... de ..... euros, à l'ordre de PromoVoile 93,  
Correspondant à l'inscription d'**1 bateau** et de ..... équipiers.

**L'association désignée ci-dessus déclare désirer participer à la COUPE CAMILLE 2018  
avec le voilier mentionné et en accepter le règlement dont l'article 14.**

Date

Signature

**PROMOVOILE 93 :**

1, rue des Aérostiers - 93165 NOISY LE GRAND - **01.57.33.07.35**

E-mail : [communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com) - Site : [www.promovoile93.com](http://www.promovoile93.com)